



Congés,39h est fermeture de l'entreprise pour 1mois

Par **pasvan2003_old**, le **16/11/2007** à **13:55**

Bonjour,

Je suis en CDI 39h dans un camping comme receptionniste qui repond a la convention collective de l'hotellerie et restauration de plein air.

Je suis rentré dans l'entreprise le 10 Avril 2007 et depuis la baisse d'activité due a la basse saison je ne fait plus mais 39h par semaine, est de plus mon entreprise (un camping)va fermé pour 1 mois de decembre a Janvier. Mon patron vient de me faire savoir que je vais etre mise en congé sans solde apres avoir utilisé mes jours dus !!!! et que je récupérerai mes heures non faites l'année prochaine !!!

Donc mes questions sont a t il le droit de me faire recuperer les heures d'une année sur l'autre, at'il le droit de mettre en congé sans solde, et comment sont calculé les congés sur un 39h ???

Merci de vos reponses